

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Rapport annuel 2016

(Version abrégée)

Rapport annuel 2016

Durant l'année 2016, les marchés ont connu une évolution majoritairement positive. Les placements en obligations et dans l'immobilier ont obtenu des rendements positifs. S'agissant des actions, seul le marché Suisse global a connu une légère baisse des valeurs. Suite à l'évolution positive des actions à l'étranger, la fourchette supérieure des actions étrangères couvertes (hedged) de la stratégie de placement appliquée par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons a pu être dépassée de quelque 0,5%. Sur l'ensemble de l'année 2016, des rendements positifs ont été obtenus sur le capital investi. Les 2^e et 3^e trimestres y ont particulièrement contribué. Au total, les **rendements** atteints en 2016 sur la fortune totale se montent à 3,98% (contre 1,8% l'année précédente). En comparaison avec d'autres investisseurs institutionnels suisses, les rendements réalisés par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons peuvent être considérés comme plutôt supérieurs à la moyenne. Les gains réalisés sur les placements de la fortune s'élèvent à 26,1 millions de francs (contre 12 millions en 2015).

Dans le contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt, les banques continuent à imposer des taux d'intérêt négatifs aux clients finaux. En 2016, les frais d'intérêts répercutés se montent à 100 759 francs (contre 43 809 francs en 2015). La situation des intérêts entrave de manière conséquente la planification des liquidités qui doivent être suffisantes pour répondre à nos engagements dans les temps impartis (notamment le versement des rentes).

Au 31 décembre 2016, l'excédent de charges résultant principalement de la réduction du taux d'intérêt technique et du passage à la nouvelle table de mortalité se montait à 8,1 millions de francs. L'excédent de charges a été imputé à la **réserve de fluctuation des valeurs** qui se montait ainsi encore à **30,6 millions de francs** au 31 décembre 2016. L'objectif pour les réserves de fluctuation des valeurs est de 150,8 millions de francs.

Les deux effectifs d'assurés (actifs et retraités) ont diminué en 2016: l'effectif des assurés actifs a baissé de 74 pour atteindre 1'271 personnes, et celui des bénéficiaires de rentes de 24 pour atteindre 1'562 personnes.

En 2016, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux LPP minimum de 1,25%. La charge comptabilisée pour la rémunération du capital d'épargne est de 2,8 millions de francs.

En décembre 2016, le conseil de fondation a décidé de réduire le **taux d'intérêt technique** de 2,25% à **2%**. Cette mesure se répercute positivement sur les revenus. Elle améliore la situation et la stabilité financière de la caisse de pensions à long terme.

En décembre 2016 également, le conseil de fondation a décidé de passer à la nouvelle **table de mortalité LPP 2015** qui remplace la table LPP 2010 utilisée jusqu'alors. Elle a été appliquée pour la première fois dans le cadre des calculs actuariels au 31 décembre 2016. Ce changement implique une adaptation, voire une dissolution partielle des provisions techniques.

De nouvelles bases techniques LPP sont publiées tous les cinq ans. Elles se fondent sur les données des assurés fournies par quinze grandes caisses de pensions. L'évaluation des données a révélé que les

personnes assurées au sein de la prévoyance professionnelle suisse étaient toujours plus âgées et qu'elles percevaient donc aussi toujours plus longtemps les prestations des caisses de pensions. L'espérance de vie observée chez les hommes de 65 ans a augmenté de 0,8 ans à 19,8 ans environ en l'espace de cinq ans, et de 0,5 ans à 21,9 ans environ pour les femmes du même âge. En revanche, la probabilité d'invalidité sur la même période de temps a baissé de 30% environ. Ce chiffre s'explique majoritairement par la pratique plus restrictive des offices AI s'agissant de l'octroi de rentes d'invalidité et par les efforts des employeurs visant à soutenir les collaborateurs malades et victimes d'accidents durant leur réinsertion.

Le **taux de couverture** (*fortune de prévoyance disponible destinée à couvrir les engagements actuariels*) se montait à **104,7%** au 31 décembre 2016 (contre 106,03% l'année précédente), ce qui est satisfaisant. Le taux de couverture a diminué majoritairement en raison de la baisse du taux d'intérêt technique.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2016 dans l'annexe aux comptes annuels.

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)

L'ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

Nouveau droit du divorce

Après de nombreux débats, le Parlement a décidé que les rentes en cours devaient aussi être partagées en cas de divorce. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

De manière générale, la prestation de sortie accumulée sur la durée du mariage doit toujours être partagée entre les deux conjoints. Mais le point déterminant pour le calcul est désormais la date d'introduction de la procédure de divorce et non plus la date de fin. Désormais, le partage sera également effectué si l'un des conjoints perçoit déjà une rente de vieillesse ou d'invalidité d'une caisse de pensions à cette date. Dans de tels cas, la rente de la caisse de pensions est partagée.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions légales, les institutions de prévoyance sont tenues de notifier à la Centrale du 2^e pilier, annuellement et jusqu'à la fin janvier, toutes les personnes pour lesquelles un avoir de vieillesse était géré en décembre de l'année précédente. Cette mesure permet de garantir qu'aucun avoir de prévoyance n'est versé durant le mariage sans le consentement des deux conjoints et qu'en cas de divorce, la totalité des avoirs est prise en compte dans le partage de la prévoyance.

Cette modification de la loi implique une adaptation du règlement de prévoyance. Le conseil de fondation rendra sa décision concernant la révision du règlement lors de sa séance de mai 2017. La publication aura lieu en temps utile sur la page Internet de la caisse de pensions.

Changements au sein du conseil de fondation

Le mandat des **membres du conseil de fondation représentant les salariés** prendra fin au 30 juin 2017. Dans ce contexte, quatre membres devaient de nouveau être élus au conseil de fondation. Le scrutin a été clos le 24 mars 2017. 1'267 bulletins de vote ont été envoyés, et nous en avons réceptionné 364 jusqu'à la date butoir, ce qui correspond à une participation électorale de 28,73%.

Les personnes suivantes ont été élues:

Priska Gautschi (sortante), Secteur Administration
Daniel Berger (nouveau), Secteur Customer Supply Chain
Marcel Kiesewetter (nouveau), Secteur Production
Ulrich Reinhard (sortant), Secteur Vente

Le mandat s'étend sur la période comprise entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2020.

Perspectives

Le faible niveau des taux d'intérêt devrait persister en 2017 également. Les élections à venir en France et en Allemagne ainsi que les négociations sur le Brexit avec la Grande-Bretagne impacteront certainement l'évolution des marchés dans une large mesure.

Réforme Prévoyance vieillesse 2020 – Suite aux débats menés par les deux Chambres fédérales et à un vote très serré, les discussions sur la réforme des rentes se poursuivront sans nul doute jusqu'à la votation populaire du 24 septembre prochain. La réforme permettant d'assurer la prévoyance vieillesse à long terme ainsi que le niveau actuel des rentes est incontestée dans l'ensemble, et il faut espérer que tous contribueront à parachever cette réforme avec succès.

Remarque: vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité sur la page Internet de la caisse de pensions à l'adresse www.pvs-feldschloessen.ch.

Nous espérons que ce rapport annuel vous fournira toutes les informations utiles dans le contexte de la caisse de pensions.

Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation
Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2017

BILAN	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	636'413'545.14	629'262'207.39
Liquidités	13'381'588.88	28'397'397.29
Créances	878'646.65	818'567.09
Compte courant employeur	2'282'311.00	1'881'949.10
Compte courant Swiss Life	1'977'154.75	1'989'916.45
Titres		
Obligations Suisse	188'701'925.75	187'284'052.05
Obligations Etranger (hedged)	41'747'408.75	41'399'247.45
Actions Suisse	57'864'670.84	59'223'081.09
Actions Etranger (hedged)	92'861'700.27	86'856'107.92
Actions Etranger Small Cap	29'012'200.45	25'354'272.50
Actions Marchés émergents	22'956'923.40	20'509'206.05
Parts de fond Immobilier	184'749'014.40	175'548'410.40
Compte de régularisation actif	30'384.45	18'985.65
Actifs issus de contrats d'assurance	52'350'072.00	56'577'552.00
Total actif	688'794'001.59	685'858'745.04
PASSIF		
Engagements	4'071'969.40	3'427'778.25
Prestations de libre passage et rentes	4'071'969.40	3'427'778.25
Autres Engagements	0.00	0.00
Compte de régularisation passif	731'304.56	773'831.74
Provisions non techniques	727'766.85	727'766.85
Capitaux de prévoyances et provisions techniques	652'611'628.00	642'176'587.00
Capital de prévoyance assurés actifs	235'724'422.00	218'272'246.00
Capital de prévoyance retraités	384'058'753.00	376'348'256.00
Provisions techniques	32'828'453.00	47'556'085.00
Réserve de fluctuation de valeurs	30'651'332.78	38'752'781.20
Fonds libres	0.00	0.00
Situation au début de période	0.00	0.00
Excédent de charges	-8'101'448.42	-7'605'750.75
Dissolution réserve de fluctuation	8'101'448.42	7'605'750.75
Total passif	688'794'001.59	685'858'745.04

COMPTE D'EXPLOITATION	01.01.-31.12.2016	01.01.-31.12.2015
	CHF	CHF
Cotisations et apports, ordinaires et autres	23'947'409.10	25'503'735.10
Cotisations des employés	9'214'929.59	9'496'446.97
Cotisations de l'employeur	13'240'518.91	13'687'500.13
Primes uniques et rachats	1'491'960.60	2'319'788.00
Prestations d'entrée	3'187'364.30	5'642'687.15
Apports de libre passage	2'946'654.10	5'090'172.70
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	240'710.20	552'514.45
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	27'134'773.40	31'146'422.25
Prestations réglementaires	-36'096'953.70	-34'351'132.75
Rentes de vieillesse	-21'090'438.85	-21'651'280.55
Rentes de survivants	-8'449'753.50	-8'419'289.15
Rentes d'invalidité	-2'357'749.80	-2'505'682.00
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-4'183'268.75	-1'638'280.55
Prestations en capital en cas de décès	-1'5742.80	-136'600.50
Prestations de sortie	-14'813'358.70	-16'272'113.45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-13'859'577.70	-15'390'321.50
Versements anticipés EPL / divorce	-953'781.00	-881'791.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-50'910'312.40	-50'623'246.20
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-14'700'662.38	-4'712'753.69
Dissolution/constitution du capital de prévoyance assurés actifs	-14'617'152.55	-1'461'735.15
Dissolution/constitution du capital de prévoyance retraités	-7'710'497.00	8'057'195.00
Modification des actifs issus des contrats d'assurance	-4'227'480.00	-2'840'612.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	14'727'632.00	-4'831'649.85
Rémunération du capital d'épargne	-2'835'023.45	-3'575'020.85
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-38'141.38	-60'930.84
Rendement des prestations d'assurance	6'136'391.40	6'468'405.55
Prestations d'assurance	6'135'346.40	6'467'114.55
Part d'excédents issue des assurances	1'045.00	1'291.00
Charges d'assurance	-79'465.75	-81'494.40
Cotisations au fonds de garantie	-79'465.75	-81'494.40
Résultat net de l'activité d'assurance	-32'419'275.73	-17'802'666.49
Résultat net du placement de la fortune	24'836'561.94	10'769'438.49
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	0.00	10'365.46
Charge d'intérêts sur les avoirs en banque	-100'759.00	-43'809.66
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	1'309.10	491.95
Rendement Swiss Life	0.00	3'764.85
Produit des placements de la fortune	26'149'613.16	12'001'523.40
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'213'601.32	-1'202'897.51
Dissolution/constitution de provision non techniques	0.00	0.00
Autres produits	774.65	632.25
Autres produits	774.65	632.25
Autres frais	-34'477.99	-51'408.80
Frais de gestion	-485'031.29	-521'746.20
Frais de gestion propres	-360'109.39	-383'210.95
Organe de révision	-28'172.00	-33'372.00
Expert en actuariat	-52'940.60	-61'108.10
Organe de surveillance	-6'942.10	-12'821.00
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes	-34'193.20	-29'310.15
Taxes, redevances et apports	-2'674.00	-1'924.00
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation	-8'101'448.42	-7'605'750.75
Dissolution réserve de fluctuation	8'101'448.42	7'605'750.75
Excédent de produits	0.00	0.00

Annexe au bilan annuel 2016

Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Boissons SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la Fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

Employeurs affiliés

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
Feldschlösschen Boissons SA	452	464
Feldschlösschen Supply Company AG, à partir de 1.10.2014	687	728
Carlsberg Supply Company AG	129	150
Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg)	3	3
Total	1'271	1'345

Un contrat d'affiliation conclu avec Feldschlösschen Supply Company SA a été établi au 1^{er} octobre 2014. Les collaborateurs des secteurs Production, Logistique et Achats ont été repris par la nouvelle Feldschlösschen Supply Company SA, sans changement de leurs conditions contractuelles.

Effectif des assurés

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
Hommes	1'036	1'085
Femmes	235	260
Total	1'271	1'345
dont assurés dans le plan Plus	160	145

Bénéficiaires de rentes	31.12.2016	31.12.2015
Retraités	841	857
Invalides	107	112
Veuves / veufs	571	571
Rentes pour enfants	43	46
Total	1'562	1'586

Plan de prévoyance

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

Risques actuariels et couverture du risque

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

Contrats d'assurance

Contrat de rente Swiss Life

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 52,4 millions de CHF.

Bases actuarielles

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015 / TP 2015 (tables dites périodiques).

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 2%.

Afin que l'augmentation de l'espérance de vie et les autres évolutions prévues soient prises en considération, des *Provisions pour changement de bases* ont été constituées et provisionnées.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume les pertes sur les retraites dues au taux de conversion actuellement trop élevé, des *Provisions pour taux de conversion excessif* sont constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *Fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles (la survenance des cas de décès et d'invalidité ne correspond pas exactement aux prévisions).

	31.12.2016	31.12.2015
Changement de bases	1'892'902	9'290'238
Taux de conversion	20'153'961	20'911'512
Fonds de fluctuation des risques	10'781'590	12'623'579
Taux de conversion excessif	<u>0</u>	<u>4'730'756</u>
Total provisions techniques	32'828'453	47'556'085

Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

L'expert en actuariat, Monsieur Stephan Gerber de la société ABCON SA, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2016 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2016 présente un excédent actuariel de CHF 30'651'333. Le taux de couverture était de 104,7%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Boissons n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	<u>652'611'628</u>	<u>642'176'587</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	652'611'628	642'176'587
Réserves de fluctuation	30'651'333	38'752'781
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>683'262'961</u>	<u>680'929'368</u>
Taux de couverture	104,7%	106,03%

Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2016 pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 23,1% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2016	31.12.2015
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	38'752'781	46'358'531
Attribution à la charge du compte d'exploitation	<u>- 8'101'448</u>	<u>- 7'605'750</u>
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	30'651'333	38'752'781
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	<u>150'800'000</u>	<u>152'200'000</u>
Déficit de la réserve	- 120'148'667	- 113'447'219

Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques sont respectées dans toutes les catégories de placement, à l'exception des actions étrangères couvertes (dépassement de 0,5% env.).

Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

Placement de la fortune / répartition des risques

Portefeuille	Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Assetimmo Cité du Levant	Total 31.12.2016	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants							
Compte de régularisation actif	5'168'497	-	-	-	5'168'497	0.8%	---
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	7'174'828	6'206'761	-	13'381'589	1.9%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	57'864'671	-	57'864'671	8.4%	3 - 11.5%
Actions Etranger (hedged)	-	-	92'861'700	-	92'861'700	13.5%	4.5 - 13%
Actions Etranger Small Cap	-	-	29'012'200	-	29'012'200	4.2%	0 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	22'956'923	-	22'956'923	3.3%	0 - 5%
Obligations Suisse	-	-	241'051'998	-	241'051'998	35.0%	31 - 56%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	41'747'409	-	41'747'409	6.1%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds Immobilier	-	-	-	184'749'014	184'749'014	26.8%	19 - 28%
	5'168'497	7'174'828	491'701'662	184'749'014	688'794'002	100.0%	

Explication du résultat net des placements de la fortune

	Total 2015	Total 2016	Obligations Suisse	Obligations Etranger (hedged)	Actions Suisse	Actions Marchés émergents	Actions Etranger (hedged)	Actions Etranger Small Cap	Parts de fonds Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	10'365	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-43'810	-100'759	-	-	-	-	-	-	-
Produits des intérêts sur compte courant employeur	492	1'309	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	3'765	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réalisés sur les placements	9'939'353	10'213'093	3'447'199	1'102'760	1'580'749	558'283	1'897'201	456'034	1'170'867
Bénéfices de cours non réalisés	2'062'170	15'936'520	-822'805	-368'632	-2'320'897	2'097'981	4'772'412	3'377'857	9'200'604
Pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune									
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements collectif	-896'319	-909'906	-	-	-	-20'225	-	-25'154	-864'527
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-201'664	-197'439 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-50'282	-50'067 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Controlling	-47'088	-48'681 *	-	-	-	-	-	-	-
Conseil filtrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-7'545	-7'509 *	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du placement de la fortune	10'769'438	24'836'562	2'624'394	734'128	-740'148	2'636'039	6'669'613	3'808'737	9'506'944

* Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2016	31.12.2015
Total des placements de la fortune (valeurs du marché)	636'413'545	629'262'207
dont:		
Placements «transparents»	636'413'545	629'262'207
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	303'695	306'578
Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF figurant dans le compte d'exploitation	<u>909'906</u>	<u>896'319</u>
Total des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation	<u>1'213'601</u>	<u>1'202'897</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,19%	0,19%

Organes

Conseil de fondation

Délégués de l'employeur

Patrik Füg, président
Silvia Keller
Claude Kirschner
Thomas Metzger

Délégués des salariés

Bruno Born
Priska Gautschi
Ulrich Reinhard
Christian Schumacher

Commission de coordination des placements

Claude Kirschner, président
Patrik Füg
René Steiner
Dieter Neuschwander
Lukas Riesen, conseiller externe

Placements / Controlling/reporting

PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

Gestion de patrimoine

Office de dépôt central

Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune

Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse
Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap
Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents
Swisscanto Fondation de placement Immobilier
Assetimmo Fondation de placement Immobilier
Cité du Levant - Immobilier

Administration

Susanne Baumberger, responsable
Isabelle Anner, Collaboratrice spécialisée prévoyance prof., suppléante
Petra Kalt, Restart GmbH, experte fiduciaire

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Expert en actuariat

Stephan Gerber, ABCON AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15

Organe de surveillance

Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des
Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

Examen actuariel

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Monsieur Stephan Gerber, Associé de la société ABCON AG à Berne, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2016 le 30 mars 2017 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Boissons n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

Rapport de l'organe de révision

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe
4310 Rheinfelden
N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

www.pvs-feldschloesschen.ch